Accessibilité de l’établissement



BOULANGERIE

**CHAMBRE D’AGRICULTURE ALSACE**





*PSH : personnes en situation de handicap*

**1) Accès au site et cheminement extérieurs :**

Le site de Saint-Croix-en-Plaine est accessible en voiture et navette trace de Colmar [Navette Coeur de Ville - Trace Colmar](https://www.trace-colmar.fr/se-deplacer/nos-lignes/navette-coeur-de-ville/). Le parking est doté d’un nombre important de places aux normes sans situation de saturation.

4 places de parking sont réservées aux PSH.

**2) Conditions d’accès et d’accueil dans les bâtiments :**

L’entrée principale est accessible aux personnes à mobilité réduite et ouverte aux horaires précisés sur les portes d’entrée. Une sonnette est disponible à l’entrée.

**L’accueil** se fait par une permanence physique systématiquement, aux horaires d’ouverture. L’hôtesse d’accueil est formée à l’accueil de personnes en situation de handicap. Elle maîtrise la Procédure d’Accueil de Personnes en Situation de Handicap (PAPSH). Son remplacement se fait par des personnes également sensibilisées à cet accueil.

**Contact**:Nathalie SCHUELLER, référente handicap, [accueil@alsace.chambagri.fr](mailto:accueil@alsace.chambagri.fr), 03 89 20 97 00

Le personnel est informé de la nécessité d’adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

**3) Circulations horizontales et verticales à l’intérieur des bâtiments :**

Les salles de formation Conférence et Rez-de-chaussée sont accessibles aux PSH mis à part les personnes à mobilité réduite.

Pour les PSH à mobilité réduite, les ascenseurs étant limités à 80cm de large passant, ainsi que les portes palières, la salle Conférence ou Rez-de chaussée sera mobilisée de manière privilégiée. Elles sont aux normes d’accès et de passage (Rez-de-chaussée, porte large). L’accès au restaurant d’entreprise est aux normes d’accueil.

**4) Locaux intérieurs et sanitaires ouverts au public :**

Nos salles de formations et de réunions sont compatibles avec l’accueil de personnes en situation de handicap hors cas de largeurs nécessaires de plus de 80cm. Ensemble du mobilier permet un réaménagement intérieur possible uniquement dans la salle Rez-de-chaussée.

Des sanitaires sont disponibles au public à tous les étages. Des sanitaires aux normes handicap (fauteuil roulant) sont accessibles directement à l’entrée de la Chambre d’agriculture, proche de la salle rez-de-chaussée. (cf point 3).

En cas de handicap « mobilité réduite », la salle rez-de-chaussée, est adaptée à une évacuation rapide sans ascenseur. Elle sera privilégiée dans ce cas.

La nature des sols de nos salles de formations et réunions ne présente pas de risque majeur de chutes ou d’obstacles.

L’ensemble du matériel et des infrastructures est vérifié, réparé par un salarié dédié à cette mission ou confié à des prestataires externes.

Pour toute formation organisée sur les autres antennes de la Chambre ou d’autres lieux, le responsable de stage s’assurera que les conditions d’accès du public sont respectées ; en cas d’une participation d’une personne avec handicap, l’organisation de la formation sera assurée dans la salle rez-de-chaussée de notre site sur Saint-Croix-en-Plaine.



 Consultation du registre public d’accessibilité :

à l’accueil sur le site de notre chambre

N° SIRET : 13001815300028

Adresse : Site de Sainte-Croix-en-Plaine, 11 rue Jean Mermoz, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine





BOULANGERIE